

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 439

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici d'un amendement d'appel pour alerter le Gouvernement sur l'inquiétude grandissante d'un certain nombre de médecins qui voient dans l'élaboration d'un projet territorial de santé une entrave dans l'activité des médecins libéraux qui ne veulent pas travailler sous les ordres de l'hôpital de référence. Ils dénoncent un nouveau « machin » qui apporte une réponse encore une fois administrative alors qu'il faudrait simplement d'avantage de moyens aussi bien humains que matériels.